

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

05/01/2022

Les nichoirs du Canal

UNE OPERATION PILOTE DANS LE COMPIEGNOIS



*Le long du tracé du futur Canal Seine-Nord Europe, des travaux destinés à faire place aux chantiers ont démarré cet automne dans le Nord Compiégnois. Ces opérations s'accompagnent d'actions pour limiter les impacts sur la faune et la flore. C'est dans cette démarche que la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) propose aux habitants des communes concernées¹ de participer à l'opération « **Les nichoirs du Canal** ». Cette opération sera étendue dès 2023 aux autres communes traversées par le Canal.*

Un moyen supplémentaire d'accueillir les oiseaux

La Société du Canal Seine-Nord Europe a lancé en ce début d'année 2022 un appel aux habitants volontaires des communes du Nord Compiégnois¹ avoisinant le futur Canal, pour accueillir dans leur jardin un nichoir à oiseaux² afin de créer des habitats de substitution. Les habitants de ces communes ont ainsi reçu dans leur boîte aux lettres un dépliant leur expliquant l'opération et les modalités d'inscription. Et ils sont déjà près de 200 à s'être inscrits.

Pourquoi un nichoir ?

Les oiseaux passent une grande partie de leur vie dans les haies, fourrés, lisières et boisements, tant pour s'alimenter, et se reposer que s'y reproduire. La construction du Canal Seine-Nord Europe nécessite de libérer les terrains, en défrichant et déboisant. Cela peut impacter l'habitat des oiseaux. Plus de 1000 hectares de sites naturels sur l'ensemble du Canal, dont près de 400 dans la vallée de l'Oise, vont être créés ou restaurés pour développer notamment ces habitats.

La pose de nichoirs dans les jardins situés à proximité du chantier est un moyen complémentaire simple d'offrir aux oiseaux une solution pour installer leur nid et élever leurs petits.



Comment ça marche ?

Les nichoirs sont fournis gratuitement par la SCSNE, devront être installés par les participants dans leur jardin début mars, avant la période de nidification qui s'étale jusqu'à l'été. Ils pourront ensuite observer les oiseaux qui s'y installent, apprendre à les reconnaître grâce à l'atlas des oiseaux fourni avec le nichoir, et **partager avec la Société du Canal Seine-Nord Europe toutes leurs observations pendant les cinq saisons de nidification prévues pour cette opération**. Le suivi se fera par une fiche de suivi, fournie par la SCSNE, qu'il faudra remplir une fois par an, jusqu'en 2026. Parmi les espèces d'oiseaux qui sont susceptibles d'élire domicile dans les nichoirs, les participants pourront observer la mésange bleue, la mésange charbonnière, la mésange nonnette, l'hirondelle rustique ou le martinet noir.

¹Cambronne-lès-Ribécourt, Clairoix, Chiry-Ourscamp, Choisy-au-Bac, Janville, Longueil-Annel, Montmacq, Passel, Pimprez, Le Plessis-Brion, Pont-l'Evêque, Ribécourt-Dreslincourt, Saint-Léger-aux-Bois, Thourotte.

² Sous réserve des stocks de nichoirs disponibles

Les mairies et les écoles déjà engagées

La majorité des mairies et écoles primaires des communes concernées ont répondu positivement à la proposition de la Société du Canal Seine-Nord Europe et vont accueillir des nichoirs dans leurs espaces verts et leurs cours de récréation. Ils recevront gratuitement avec leurs nichoirs des livrets pédagogiques et ludiques pour les élèves.

L'environnement au cœur du Canal

Lors de la conception d'un projet d'aménagement, on évalue très précisément ses impacts sur l'environnement (la faune, la flore, l'eau, les sols, etc.). Le projet du Canal est conçu de manière à éviter ou réduire au maximum ces impacts. Quand cela n'est toutefois pas possible, des aménagements environnementaux sont réalisés pour les compenser.

Le programme de compensation environnementale du Canal vise à atteindre et même à dépasser l'équivalence écologique. C'est-à-dire qu'à terme, l'ensemble des aménagements environnementaux permettra de protéger et d'accroître la biodiversité sur le territoire, par rapport à la situation d'aujourd'hui.

Plus de 1 000 hectares de sites naturels vont ainsi être restaurés ou créés pour développer une variété d'habitats (zones humides, prairies sèches, frayères, haies, boisements) favorables à la biodiversité.

Eviter / Réduire / Compenser

Le principe « ERP » (Eviter, Réduire, Compenser) est inscrit dans la loi depuis 1976 (loi sur la protection de la nature).

Il s'assure que la prise en compte de l'environnement est intégrée le plus tôt possible dans la conception d'un projet comme celui du Canal Seine-Nord Europe (que ce soit dans le choix du projet, de sa localisation, voire dans la réflexion sur son opportunité), afin qu'il soit le moins impactant possible pour l'environnement. Cette intégration de l'environnement, dès l'amont est essentielle pour prioriser : les étapes d'**évitements des impacts** tout d'abord, de **réduction** ensuite, et en dernier lieu, la **compensation des impacts résiduels** du projet si les deux étapes précédentes n'ont pas permis de les supprimer.

Pour plus d'informations :

- Actualité sur le site internet : www.canal-seine-nord-europe.fr/Actualites/Operation-nichoirs-du-Canal
- Dossier de presse Environnement
- Dépliant de l'opération Les nichoirs du Canal

Contact presse :

Aurélia Poletti – aurelia.poletti@scsne.fr – 06.83.83.56.59

A propos de la Société du Canal Seine-Nord Europe

Société de projet et maître d'ouvrage du Canal Seine-Nord Europe, la Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) a été constituée en 2016 sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial de l'État. Elle est devenue Établissement Public Local le 1^{er} avril 2020. Le président du Conseil de surveillance est Xavier Bertrand, sa vice-présidente est Nadège Lefebvre. Son Directoire est présidé par Jérôme Dezobry. www.canal-seine-nord-europe.fr

Partenaires financiers



Cofinancé par l'Union européenne
Le mécanisme pour l'interconnexion en Europe



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



www.canal-seine-nord-europe.fr